



Association de gays et lesbiennes de Lyon
Fondée en 1981

RENDEZ-NOUS NOS ARCHIVES !!!
Michel CHOMARAT nous a abusé

ARIS, une des plus anciennes associations de Gays et de Lesbiennes en France, occupait depuis 1981 année de sa création, un local rue Saint Polycarpe à Lyon. En 2004, et une fois le déménagement à la rue des Capucins réussi, l'équipe du Conseil d'Animation a constaté que l'association disposait d'un grand nombre de documents anciens qu'il était temps de valoriser, et de mettre en lieu sûr.

A cette fin, ARIS rencontra plusieurs fois M. Michel CHOMARAT, qui se présentait comme le « Monsieur Gay » de la Ville de Lyon, interface incontournable entre la Mairie et le monde des associations Gays et Lesbiennes. Le meilleur moyen, d'après lui, de pérenniser ces archives étaient de les **transférer** à la Bibliothèque Municipale, au fond Michel Chomarat. Il mit en avant la volonté de la Ville de créer un grand centre d'archives LGBT (Lesbienne-Gay-Bisexuel-Transsexuel) ; ce que d'ailleurs elle fit. Ce centre porte aujourd'hui le nom de « Point G ».

Ce que Michel CHOMARAT **ne nous dit jamais**, c'est qu'il existe deux possibilités pour transférer des archives : le **dépôt**, ou le **don**. Le **dépôt** permet de rester propriétaire des documents et d'en disposer ; le **don** est définitif. Ignorant cela, après un recensement sommaire, et pour qu'il existe cependant une trace de ce transfert, Michel CHOMARAT signa, le 18 août 2005, **à notre demande** un document intitulé : « **Transfert** des archives à la Bibliothèque Municipale – Fonds Michel Chomarat ».

En cette année 2008, et dans la perspective de travaux au local de la rue des Capucins, la nouvelle équipe fit à nouveau du tri dans ses documents : de nouvelles archives vont être à nouveau à confier à la Bibliothèque Municipale.

Quelle ne fut pas alors notre surprise de découvrir que, loin de verser nos documents précédents à un fonds public, M. Michel CHOMARAT avait déposé le tout sur son fonds **privé** !!

Quelle ne fut pas alors notre surprise de découvrir que M. Michel CHOMARAT avait, lui, et sans nous en avoir averti, conclu, depuis 1992 (!!!) une convention de **dépôt** de son fonds privé avec la Ville de Lyon. Dès lors, il considère que la remise des documents par ARIS constitue une **donation** à son fonds privé, et il peut à tout moment **prélever** tout ou partie de ces documents dont il se considère désormais comme seul **propriétaire**!!!

Nous avons été floué-e-s !!!

M. Michel CHOMARAT a abusé de la confiance d'ARIS, qui souhaitait que ses archives soient conservées **pour toujours** dans le cadre de la Bibliothèque Municipale.

Le Conseil d'Animation d'ARIS a souhaité rendre publique cette situation, et met en oeuvre une pétition accessible au plus grand nombre sur son site Internet pour appeler M. Michel CHOMARAT à déposer les documents que nous lui avons remis, entre les mains de Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque Municipale.

Le Conseil d'Animation d'ARIS

Contact: Sabine Blanc
Présidente
Tél: 06 13 38 49 36